



---

# REVUE LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

p-ISSN: 2756-7532

e-ISSN: 2756-7524

Numéro spécial 2, janvier 2024

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Numéro spécial 2, janvier 2024  
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

Revue LES TISONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Numéro spécial 2, janvier 2024  
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

---

## REVUE LES TISONS

---

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Numéro spécial 2, janvier 2024  
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

Revue LES TISONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Numéro spécial 2, janvier 2024  
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524



---

## REVUE LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par  
**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)  
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

Éditions LES TISONS

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Numéro spécial 2, janvier 2024  
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

p-ISSN: 2756-7532; e-ISSN: 2756-7524  
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>  
<http://www.revuelestisons.bf>  
[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)  
S/C Université Joseph KI-ZERBO  
BV 30053 OUAGA 1200 Logements  
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso  
(+226) 66006650/70104853

## PRÉSENTATION ET POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en

anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Lettres modernes, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'environnement, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.**

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

#### **MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

#### **CONSIDÉRATION ÉTHIQUE**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.



## NORMES ÉDITORIALES

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du

groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas

où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (250 mots maximales, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais. La taille de l'article varie entre 15 et 25 pages maximales.

#### **DIRECTION DE PUBLICATION**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste,  
Université Nazi Boni (Burkina Faso)

#### **RESPONSABLE DES FINANCES**

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers,  
UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

#### **SECRETARIAT DE RÉDACTION**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe,  
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université  
Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ,  
Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina  
Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-  
ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe,  
Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli  
DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr  
Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-  
ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste,  
Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste  
PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO  
(Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en  
Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M.  
Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université  
Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant  
en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

#### **COMITÉ DE LECTURE**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas  
SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA,  
Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M.  
Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des  
Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC,

Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas

SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-

ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

### **COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel

Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Anthropologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT,



Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali); Dr Décaird KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

## Table des matières

Disparité socio-spatiale dans la pré-collecte des ordures solides ménagères à Agoè-Nyivé au Togo ... DANDONOU BO Iléri, TEDE Komlan Kounon Étienne, HETCHELI Follygan .....	13
Société et Ontologie fondamentale : une com-préhension heideggérienne du social ... N'DOUA Kouassi Clément .....	41
Contribution du pôle de croissance de Bagré à la sécurité alimentaire ... SERE Seydou, KIENTEGA Nabonswindé.....	57
Serge Latouche et le projet de la décroissance : une déconstruction du mythe du développement ... CAMARA Issouf, SORO Torna	83
<i>Au nom de la terre</i> : entre l'écriture de l'insignifiant et la dramatisation de la violence ... SORO N'golo Aboudou, ADJOUMANI Yaoua Bio .....	101
La conciliation comme alternative au procès : les mécanismes et défis d'un mode alternatif de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles au Burkina Faso ... MOYENGA Paul-Marie .....	121
L'interférence du conte dans le théâtre africain : les cas d'Assémien Déhylé, roi du sanwi et Au nom de la terre ... CAMARA Pornon .....	145
Les activités de loisir des étudiants de Licence de l'Université Norbert ZONGO au Burkina Faso : Place dans la vie, types d'activités, conditions et stratégies de pratiques ... OUEDRAOGO Gouriyamba, ZONGO Ouambi Charles, TIONON Kiswensida Fidèle.....	163
A Comparative Assessment of Capitalism Failing the Masses in Francis Scott Fitzgerald's <i>The Great Gatsby</i> and John Steinbeck's <i>Of Mice and Men</i> ... PLASSI Hayéga, THON ACOHIN Manzama-Esso .....	191
De l'identitaire à l'économique au Burkina Faso : la poterie, entre contraintes et perspectives ... ZOROMÉ Souleymane.....	211



## **Contribution du pôle de croissance de Bagré à la sécurité alimentaire**

### *Contribution of the Bagré growth pole to food security*

SERE Seydou, *Assistant*  
École Normale Supérieure

KIENTEGA Nabonwindé, *Chargé d'études*  
Direction Générale du Développement Territoriale

Article disponible en ligne : <https://www.revuelestisons.bf>

#### **Pour citer cet article**

---

SERE Seydou, KIENTEGA Nabonwindé, 2024, « Contribution du pôle de croissance de Bagré à la sécurité alimentaire », *Revue LES TISONS/RISHS*, Numéro spécial 2, janvier, p. 57-82.

**Résumé :** À travers sa politique d'aménagement et développement durable du territoire, le Burkina Faso a créé en 2012 le pôle de croissance de Bagré. Il est géré par une société d'économie mixte dénommée Société de développement intégrée du pôle de Bagré, en abrégé « Bagrepole ». L'ambition était d'accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale à travers une dynamique de développement économique et de production territorialisée intensives. Cette nouvelle stratégie est axée sur les investissements publics et privés. L'objectif de l'étude est d'analyser la production agricole du pôle de croissance de Bagré et son apport à la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Pour ce faire, des données qualitatives ont été collectées par entretiens auprès de l'administration de Bagrépôle, des producteurs et transformateurs. En plus des entretiens, des données secondaires ont été également collectées auprès des services techniques appropriés. Les résultats de l'étude montrent entre autres que la réalisation du pôle de croissance de Bagré a augmenté la production dans tous les secteurs agrosylvopastoraux. Ainsi, la production agricole est passée de 55% sur la période 2012-2019 et de 86,18% sur la période 2019-2020 favorisant ainsi la création d'activités économiques dans la zone du projet contribuant ainsi à sécurité alimentaire nationale.

**Mots-clés :** Pôle de croissance de Bagré, sécurité alimentaire, production agricole

***Abstract:** In 2012, Burkina Faso created the Bagré growth pole as part of its policy of sustainable regional planning and development. It is managed by a semi-public company called Société de développement intégrée du pôle de Bagré, or "Bagrepole" for short. The ambition was to accelerate the structural transformation of the national economy through intensive economic development and local production. This new strategy focuses on public and private investment. The aim of the study is to analyze agricultural production in the Bagré growth pole and its contribution to food security in Burkina Faso. To this end, qualitative data were collected through interviews with the Bagrépôle administration, producers and processors. In addition to the interviews, secondary data were also collected from the appropriate technical services. The results of the study show, among other things, that the creation of the Bagré growth pole has increased production in all agroforestry sectors. Agricultural production rose from 55% over the 2012-2019 period to 86.18% over the 2019-2020 period, creating new economic activities in the project area and contributing to national food security.*

***Keywords:** Bagré growth pole, food security, agricultural production*

## Introduction

À travers sa politique d'aménagement et développement durable du territoire, le Burkina Faso a opté pour les pôles de croissance pour booster sa production et accélérer sa croissance économique. C'est un processus multi-acteurs qui implique une démarche à la fois participative, stratégique et opérationnelle. Son succès repose en partie sur une planification des investissements publics et privés.

L'approche pôles de croissance tire son fondement principalement depuis l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) (2011-2015). Pour un pays d'une économie comme le Burkina Faso, un pays enclavé aux ressources limitées, les pôles de croissance sont comme des vecteurs pour booster la croissance et pour assurer un développement économique durable. Le premier pôle expérimenté au Burkina est celui de Bagré, mise en œuvre à travers le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB).

En vue d'améliorer la production agricole le pôle de croissance de Bagré a été retenu comme un levier accélérateur pour stimuler l'innovation, la création de richesses et d'emplois décents et durables. Les pôles de croissance ou pôles de développement s'inscrivent dans une approche essentiellement territoriale du développement. Ils découlent de la théorie de la « polarisation » développée par l'un des précurseurs F. Perroux (1955), en tant que courant de pensée sur les mécanismes explicatifs du développement territorial. Il défend l'idée selon laquelle la vie économique résulte non pas de l'action des agents isolés en situation de concurrence, mais de l'action spécifique d'unités économiques (entreprises) qui, par leur position et leur dimension, peuvent jouer un rôle dominant.

Elle montre que la croissance n'apparaît pas uniformément dans l'espace, mais qu'elle se concentre plutôt en pôle ou en zone de croissance dont les effets se dispersent sur l'économie immédiate.

Ce concept pôle de croissance renvoie également à une forme d'organisation de la production sur des territoires donnés. La finalité du pôle de croissance de Bagré est d'accélérer la croissance économique de la communauté locale à travers la diversification et l'augmentation des productions agricole et maraichère. L'objectif de cette étude est d'analyser la production agricole du pôle de croissance

de Bagré et son apport dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Pour atteindre cet objectif, l'étude adopte une méthodologie de structurée autour du cadre théorique, des résultats et de la discussion.

## **1. Méthodologie**

La collecte des données s'est faite en trois grandes étapes. La première a consisté à faire une revue documentaire (données secondaires). La revue documentaire a porté sur la thématique de cette étude. De ce fait, des recherches ont été effectuées auprès de l'administration du pôle de Croissance de Bagré Pôle, du ministère en charge de l'agriculture, et de l'Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie et sur Internet afin d'obtenir des statistiques sur les productions du pôle de croissance.

La seconde étape a permis d'élaborer les guides entretiens adressés à l'administration de Bagrépôle, aux producteurs et aux opérateurs économiques (transformateurs). L'enquête terrain s'est déroulée du entre novembre 2021 à juin 2022. Il s'agit de collecter des données primaires qualitatives auprès des acteurs du pôles de croissance de Bagré enfin, des observations directes sur le terrain marqué par des prise de photos.

La collecte a été faite à l'aide de l'application KoBoCollect. Elle a été installée sur les smartphones incorporés de Global Positioning System (GPS). L'utilisation de cet outil a eu pour avantages la collecte rapide, la sauvegarde des données collectées sur le terrain et la géolocalisation de certaines infrastructures.

À l'issue de la collecte, les données ont été traitées à l'aide des logiciels Excel. Quant à la représentation cartographique elle a été réalisée à l'aide du logiciels ArcGIS.

## **2. Présentation de la zone d'étude**

Le pôle de croissance de Bagré a été le résultat d'un long processus. Les prémisses ayant commencé depuis l'époque coloniale, le projet se poursuit après les indépendances, sous la période révolutionnaire et ce jusqu'en 2011 ou le projet pôle de croissance de Bagré a été officiellement lancé. Cette partie, fait l'historique qui a conduit au pôle de croissance de Bagré mais également sa présentation géographique.

La zone d'aménagement hydroagricole à l'aval du barrage de Bagré concerne la moyenne vallée du fleuve Nakambé. La zone d'étude est située à environ 250 km de Ouagadougou principalement dans la commune rurale de Bagré qui est une commune de la province du Boulgou et relevant de la région du Centre-Est. Cette zone d'utilité publique a une petite portion de sa surface dans la région du Centre-Sud et une autre dans la région du Plateau central. Elle se situe sur les deux rives du fleuve Nakambé entre les parallèles 11°12' et 11°53' de latitude Nord et les méridiens 0°14' et 0°50' de longitude Ouest. La zone du projet a été déclarée d'utilité publique par décret présidentiel du 2 octobre 1998.

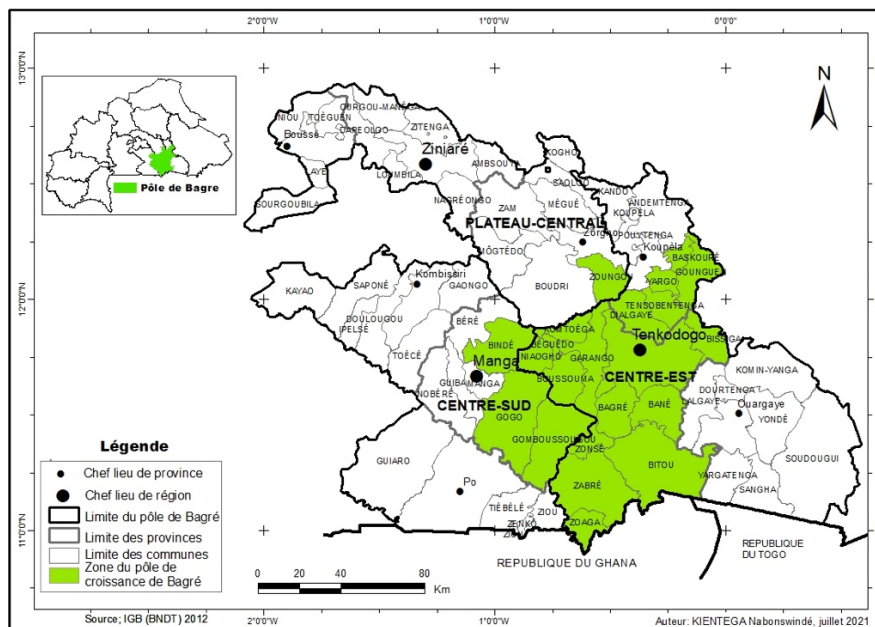
La Zone d'Utilité Publique (ZUP) de Bagré, d'une superficie de l'ordre de 500 000 ha, est localisée principalement dans la province du Boulgou (406 000 ha, soit 82,4 % de la surface totale de la zone), le reste étant réparti entre les provinces du Zoundwéogo (75 700 ha, soit 15,4 %), du Kouritenga (10 100 ha, soit 2 %) et du Ganzourgou (1 200 ha, soit 0,2 %)<sup>1</sup>. La zone du pôle de croissance de Bagré a une démographie de 1 104 784<sup>2</sup> habitants. Elle se situe également à 30 et 50 km respectivement des frontières du Ghana et du Togo. A titre illustratif la zone du projet pôle de croissance de Bagré se présente comme l'indique la carte ci-dessous mentionnée.

---

<sup>1</sup> Plan stratégique 2013-2017 de Bagré Pôle, octobre 2012

<sup>2</sup> Résultats préliminaires du 5<sup>e</sup> RGPH, 2019

**Carte n°1 : Zone d'intervention du pôle de croissance de Bagré**



La première mise en eau du barrage est intervenue à partir de juillet 1992 suivie de son inauguration en janvier 1994. Le Pôle de croissance de Bagré est le pôle pilote du Burkina Faso en expérimentation depuis 1991 à travers une première phase intitulée Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) couvrant la période 2011-2017.

Il est situé principalement dans la région du Centre Est du Burkina Faso, sur le fleuve Nakambé. Il appartient aux Régions du Centre-Est et du Centre-Sud. Il est par conséquent à cheval entre deux (2) provinces : Boulgou et Zoundwéogo. Il couvre cinq (5) communes à savoir Bagré, Niaogo, Béguédo, Boussouma et Gomboussougou.

On identifie plus d'une vingtaine de villages riverains dont les plus importants sont : Bagré, Petit Bagré, Niagho, Béguédo, Gomboussougou, Yakala, Lenga, Djerma qui profitent du Barrage de Bagré. Tenkodogo est la plus importante ville la plus proche du barrage. Le barrage de Bagré a été réalisé de 1989 à 1992 et sa réception définitive est intervenue en 1994 (C. F. Sawadogo, 2018, p. 15).



### 3. Théorie des pôles de croissance

Les fondements théoriques et les caractéristiques des pôles de croissance sont issus d'un cadre théorique ancien dont le précurseur est F. Perroux (1955). Selon lui, « la croissance n'apparaît pas partout à la fois, mais elle se manifeste sous forme des points ou pôles de croissance avec des intensités variables, elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie » (F. Perroux, 1961, p. 178).

D'autres théories abordent dans la même optique dont la théorie des avantages comparatifs de Ricardo (1992), la croissance déséquilibrée de Hirschman (1964) et dans une certaine mesure la théorie de la base formulée initialement par W. Sombart et développée par la suite par Douglass North dans les années 1950.

La stratégie de croissance déséquilibrée développée par A. Hirschman consiste alors à concentrer les investissements dans les branches comportant le plus grand nombre de liaisons interindustrielles, c'est-à-dire les industries de biens intermédiaires, celles dont les produits servent de moyens de production en aval et dont les besoins en moyens de production représentent des débouchés pour d'autres en amont. Pour Hirschman, cette industrie ne peut constituer un pôle dynamique à elle seule. L'intuition de Hirschman est que, si ces externalités sont puissantes, elles créeront un " effet d'appel " suffisant pour engendrer les investissements connexes. La théorie des pôles de croissance ou pôles de développement s'inscrit dans une approche essentiellement territoriale du développement ou théorie du développement dans l'espace.

Les pôles de croissance ont une double fonction. D'une part, ils accumulent des surplus, d'autre part, ils forment des lieux d'impulsion économique à travers les effets d'entraînement, que le surplus suscite sur l'ensemble de l'économie. Ils sont fondés sur des grandes entreprises qui sont elles-mêmes des sous-ensembles dotés d'une hiérarchie et d'un décideur. Elles sont soumises aux processus de coordination spécifique en raison d'une forte implication de l'État. Au sein de ces pôles, l'industrie, qui par « son action propre et dans son intérêt propre est capable de modifier son environnement, c'est-à-dire des unités avec lesquelles elle est en

relation : elle adapte son environnement à son programme au lieu d'adapter son programme à son environnement », joue un rôle moteur (F. Perroux, 1973, p. 99). Son développement dépend « des conditions du temps, du lieu et du réseau qui caractérisent le milieu de la propagation de leurs effets » (F. Perroux, 1961, p. 271).

La théorie d'influence productive avancée par F. Perroux explique que les relations asymétriques produites par l'industrie motrice sont à l'origine des effets de domination (d'attraction) qui déterminent le développement des économies locales. Cette théorie aide à identifier les industries qui ont un sens fondamental pour une économie donnée. De ce fait, l'industrie motrice est présentée comme celle qui peut encourager le développement local non seulement par la dimension ou la productivité des entreprises, mais aussi de leur organisation, du système relationnel et de la localisation.

Les effets d'entraînement jouent un rôle fondamental dans la constitution de pôles de croissance. Ils permettent aux entreprises en amont (fourniture de matières premières, industries d'outillage et de biens d'équipement...), en aval (industrie de transformation, opérations de sous-traitance, industrie de biens d'usage) et à celles spécialisées dans les activités latérales<sup>3</sup> de tirer profit. Les effets d'apprentissage sont souvent présentés sous forme d'un triple effet externe : les flux d'échanges (achats et ventes), la diffusion de gains de productivité<sup>4</sup>, l'innovation et de l'investissement attaché au poids de l'industrie motrice (F. Perroux, 1955).

Les effets d'enchaînement peuvent être présentés comme les conséquences d'une succession d'opérations de production et de transformation formant des enchaînements techniques dans un espace de relations (commerciales et financières). Le regroupement d'industries crée des économies d'échelle qui sont le fait que l'augmentation de taille et de la capacité productive des unités de production diminuent les coûts unitaires et conduit à terme à un profit élevé. A. Marshall est le premier qui a mis en évidence que les économies d'échelle peuvent être non seulement internes « qui

---

<sup>3</sup> Les activités latérales renvoient aux transports, crédits de commerce, services et autres activités tertiaires

<sup>4</sup> Le gain de productivité est une amélioration de l'efficacité des facteurs de production durant une période donnée. L'amélioration de la productivité permet à une entreprise d'accroître ses revenus.

tiennent aux ressources des entreprises individuelles, à leur organisation et à l'excellence de leur direction », mais aussi externes à l'entreprise « tiennent au développement général de l'industrie » (A. Marshall, 1906, p. 459).

Les économies externes sont issues de l'accélération du progrès technique, de la division du travail, de l'apparition de nouveaux services, du développement de plus grands assortiments de biens et de l'émergence d'un marché spécialisé (où les fournisseurs de biens et de services, et les clients travaillent dans le même secteur). Les économies externes et les économies d'échelle constituent les biais par lesquels les unités motrices encouragent la croissance économique.

Le concept de l'industrie motrice de F. Perroux retrouve son prolongement dans les travaux de G. Destanne de Bernis (1966) qui introduit la notion de l'industrie industrialisante. Cette dernière est définie comme étant l'industrie ou le groupe d'industries, dont la fonction économique fondamentale, est d'entraîner dans son environnement localisé et daté un noircissement systémique ou une modification structurelle de la matrice interindustrielle et des transformations des fonctions de production grâce à la mise à disposition de l'entière économie d'ensemble de machines qui accroissent la productivité de l'un des facteurs et la productivité globale et, en tout cas, un accroissement de la maîtrise de l'homme sur sa production et son produit. L'apport théorique de F. Perroux met l'accent sur la nature des échanges industriels et leur organisation territoriale.

La problématique des pôles de croissance et de développement a été remise au goût du jour après une longue période de léthargie par le biais de deux facteurs, l'un théorique, l'autre empirique. Sur le plan théorique, les travaux de la Nouvelle Économie Géographique (P. Krugman, 1991) ont mis en évidence la rationalité et la pertinence d'une démarche de promotion de pôles de croissance profitant d'effets de synergies et d'externalités<sup>5</sup> positives. Sur le plan empirique, le miracle des économies émergentes dont le mode de

---

<sup>5</sup> Une externalité désigne une situation où un agent économique influence négativement ou positivement d'autres agents économiques sans que cela ne soit pris en compte par le marché.

croissance, illustré par ce qui est désormais convenu d'appeler le « monopole focal de gouvernance », constitue un véritable défi à la pensée économique orthodoxe fondée sur la puissance du marché autorégulateur mettant ainsi en évidence la nécessité de nouvelle approche pragmatique des voies du développement. La revue théorique et empirique révèle l'importance que les pôles de croissance peuvent avoir dans les différentes économies notamment en développement. Les données collectées et traitées ont permis d'aboutir à des résultats qui ont fait l'objet d'une discussion.

### **3. Résultats**

#### ***3.1. Type de pôle et système de production agricole à Bagré***

Le Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales (2007) a mis en exergue l'existence de potentialités et d'opportunités de création et de développement de pôles de compétitivité et de croissance dans toutes les régions du pays. Il ressort dix (10) pôles dont deux (02) en implémentation qui sont le pôle de croissance de Bagré, par ailleurs premier pôle de croissance du pays depuis 2011 et les grappes huileries de Bobo-Dioulasso à partir de 2015. Les huit (08) autres pôles sont en préparation, il s'agit de l'agropole de Samendéni lancé en 2008, de l'agropole du Sourou, du pôle de croissance de l'Est, du technopôle « Énergies Renouvelables-Technologies de l'Information et de la Communication (ERTIC) », du technopôle pharmaceutique de Kokologho, de la « Zone économique spéciale » de Ouagadougou (Tanghin-Dassouri), de la « Zone Économique Spéciale » de Bobo-Dioulasso (Yéguéresso) et du Pôle de Croissance du Sahel (PCS).

L'objectif du pôle de croissance de Bagré est de contribuer à un accroissement dynamique de l'activité économique dans la zone de Bagré par une augmentation des investissements privés, la création d'emplois et l'accroissement de la production agricole et rendre disponible les matières premières. Concernant les systèmes de production, ils sont définis par la disponibilité des moyens de production dont disposent les producteurs qui sont entre autres la

quantité et la qualité de la terre disponible, la main d'œuvre familiale, la capacité à embaucher et le capital<sup>6</sup> disponible.

La typologie de production élaborée tient compte de la contrainte foncière et des systèmes de culture associés : On identifie les catégories de producteurs en fonction de l'accès au périmètre aménagé pour la riziculture, de l'accès aux terres irrigables pour d'autres spéculations (maraîchage, bananes) et enfin de l'accès aux terres pluviales pour les cultures de céréales et de légumineuses. Ainsi, au niveau du pôle de Bagré, on distingue trois grands groupes de producteurs au niveau du périmètre aménagé concernant l'exploitation familiale :

Les riziculteurs purs : ils sont les plus nombreux et représentent environ 50% des producteurs : ce sont des producteurs qui ne cultivent pas de terres pluviales et/ou dont les terres pluviales sont inférieures ou égales à 0,5 ha. La plupart de ces producteurs sont des migrants et nombreux d'entre eux se trouvent en rive droite, ce qui est lié au retrait par les autochtones des terres pluviales initialement attribuées par la MOB. Parmi ces riziculteurs purs, il y a ceux possédant de moins d'un (1) ha de riz et ceux possédant de plus d'un (1) ha de riz. On trouve dans cette catégorie, les producteurs semenciers qui cultivent au moins 5 ha pour être agréés.

Les producteurs de riz et de cultures pluviales : moyennement nombreux, ils représentent environ 40% des producteurs de la plaine. Ces producteurs se différencient des précédents par le système de cultures pluvial, qui peut être manuel ou réalisé avec la traction animale. Ils cultivent surtout des céréales (70% des surfaces pluviales) qui contribuent avant tout à la sécurité alimentaire des familles. Le maïs est la culture principale, suivi du riz, du mil et du sorgho. Les autres cultures (arachide, sésame, niébé), qui occupent les 30% de surfaces pluviales restant, sont avant tout destinées à la vente et contribuent au revenu monétaire des familles.

Les producteurs diversifiés : les moins nombreux, ils représentent environ 10% des producteurs. Ces sont des producteurs qui essaient d'échapper aux contraintes d'accès au foncier dans le périmètre (1,5 ha cultivés en moyenne) ou en pluvial (2 ha en

---

<sup>6</sup> Le capital ici désigne l'ensemble des équipements agricoles et les animaux de traction.

moyenne) en produisant des cultures maraîchères ou fruitières sur des petites surfaces. 70% de ces producteurs sont des autochtones, on les trouve en proportion égale sur les deux rives.

Quant aux agro-investisseurs les superficies octroyées vont de 5 à 500 ha.

Au pôle de croissance de Bagré on dénombre plus d'une trentaine d'organisations de producteurs avec plus de 700 membres. Les variétés de riz les plus cultivées par les producteurs à Bagré sont : Orylux, TS2, Nerica 60, Nerica 62 et dans une moindre mesure la FKR19. De toutes ces variétés, la TS2 reste la variété la plus produite et la plus transformée sur le site du pôle de croissance de Bagré. Cela s'expliquerait par sa grande rentabilité au niveau de la production et sa facilité à être transformé. Retenons que la qualité du riz paddy<sup>7</sup> s'est vraiment améliorée : « actuellement quand on transforme le paddy, la couleur est homogène. Il n'y a plus de grains colorés (jaune, rouge) ou de grains pourris » a affirmé un des transformateurs. Cela est dû en partie à l'ONG « AGRA<sup>8</sup> » qui veille sur la qualité du riz produit sur la plaine de Bagré.

Dans le processus de sécurisation foncière, un cadre foncier a été élaboré et a permis de doter la zone d'instruments de sécurisation foncière au profit des exploitants familiaux et des investisseurs. Ainsi en 2020, environ 1 035 ha ont été attribués à 904 ménages impactés par le projet avec 1282 exploitants familiaux au titre des compensations en terre contre terre. Pour ce faire, 1 500 titres fonciers sont en cours d'établissement pour les Personnes Affectées par les Projets (PAP) ; 42 baux emphytéotiques en cours de conclusion au profit des personnes affectées par le projet avec droit d'usage et 15 agro-investisseurs.

### ***3.2. Évolution de la production agro-sylvo-pastorale du pôle de croissance de Bagré***

L'objectif général de la composante « Production agricole » est d'augmenter les superficies irriguées et améliorer leur mise en valeur

---

<sup>7</sup> Le riz paddy du malais "padi", qui désigne le riz sur pied dans la rizière

<sup>8</sup> AGRA est une organisation qui cherche à transformer l'agriculture africaine, d'un modèle de subsistance en entreprises solides qui améliorent les moyens de subsistances des ménages agricoles du continent.

afin d'accroître considérablement la production. Pour atteindre ces résultats, 3 000 ha sont aménagés avec maîtrise totale de l'eau (2 000 ha en rive gauche et 1 000 ha en rive droite). 1 600 ha sont mis en valeur par des exploitants agricoles qui disposent de parcelles de 1 à 1,5 ha pour pratiquer des cultures diversifiées (riz, niébé, maïs, etc.), 1 400 ha sont exploités par des opérateurs privés qui développent en plus des cultures traditionnelles (riz, niébé, maïs), des cultures à hautes valeurs ajoutées telles que les cultures maraîchères, l'arboriculture fruitière, ainsi que des cultures fourragères pour l'intégration de l'élevage intensif de bovins laitiers et/ou l'embouche bovine.

En matière de production végétale, la mise en place du pôle de croissance de Bagré a contribué significativement à l'augmentation de la production agricole grâce au renforcement des capacités et le suivi par le Conseil agricole de plus de 4 700 producteurs (exploitants familiaux) mettant en valeur 4 114,37 ha. Des facilitations pour l'accès aux intrants de qualité, aux labours et aux financements. Les rendements agricoles au niveau du pôle de croissance de Bagré sont en moyenne 4 tonnes de riz paddy à l'hectare par saison.

La production végétale annuelle au niveau de la plaine hydroagricole de Bagré est passée de 21 824,6 tonnes en 2012 à 39 702 tonnes en 2019, soit un taux d'accroissement global de 55%. La production rizicole de la plaine de Bagré est en moyenne 30 000 tonnes de riz par an. Sur l'ensemble de la zone du pôle de Bagré, la production totale est passée de 103 896 tonnes en 2013 à plus de 160 300 tonnes en 2019. La production de riz paddy est passée de 16 026,92 tonnes en 2012 à 28 979,38 tonnes en 2019 soit un taux d'accroissement de 55,30%.

Pour les deux années consécutives (2019, 2020) on a constaté une nette évolution de la production agricole qui passe de 39 702 tonnes en 2019 à 46 066,3 tonnes en 2020 soit un taux d'accroissement de 86,18%. En 2020 avec une production agricole de 46 066,3 tonnes pour toutes spéculations confondues, la part du riz est de 29 819,3 tonnes soit 64,73%. La planche photographique n1, montre des champs de riz sur la rive gauche du Nakambé.

***Planche photographique n° 1 : Champs de riz sur la rive gauche du Nakambé***



*Source: S. SERE, N. KIENTEGA, 2022*

Dans le domaine de la production animale, l'action du pôle a permis de consolider les acquis dans la zone. En effet, la réalisation des infrastructures pastorales à Doubégué (poste vétérinaire composé d'un magasin et d'un bureau, 2 forages neufs, 1 forage réhabilité et 2 parcs de vaccination) et à Tcherbo (poste vétérinaire composé d'un logement, d'un magasin et d'un bureau, 3 parcs de vaccination et 3 forages neufs), l'appui-conseil et le renforcement des capacités des éleveurs ont permis d'étoffer l'existant. Dans le cadre de l'appui à l'intensification des systèmes des productions animales, 205 tonnes de sous-produits agro-alimentaires (SPAI) ont été acquis et mis à disposition à coûts subventionnés aux agro pasteurs.

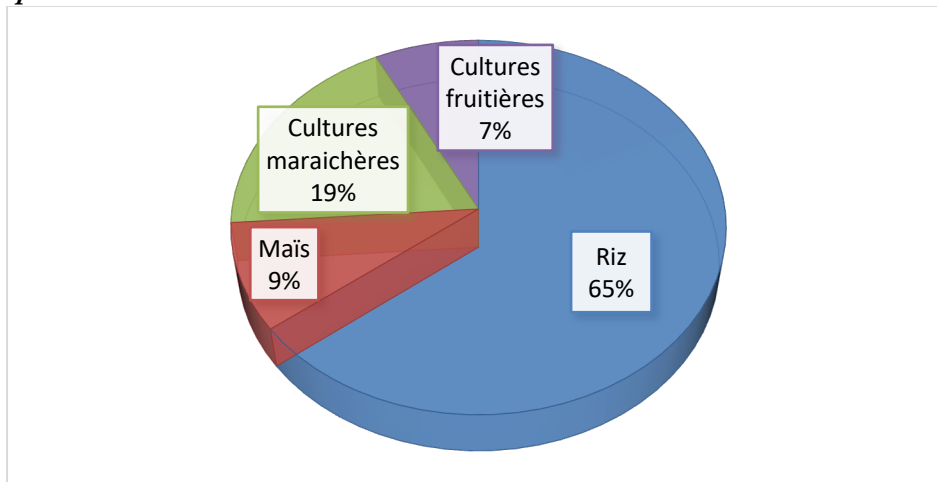
En addition aux SPAI, 1,32 tonne de semences fourragères (niébé et maïs fourrager, dolique) ont également été mis à disposition pour la production et la conservation de fourrage au profit du cheptel. Concernant la production piscicole, elle a été marquée entre 2013 et 2019 par des efforts significatifs dans les trois (03) segments que sont : la production de semences (activité prioritaire) avec comme résultats 1 702 440 alevins produits et 980 792 alevins livrés, 1 308 géniteurs livrés, la production de poissons marchands avec un volume de 33,943 tonnes de poissons et la production d'aliments avec 218,293 tonnes d'aliments de poissons produits et 90,627 tonnes d'aliments de porc produits et livrés.

La production piscicole au pôle de croissance de Bagré est en moyenne 10 tonnes par an. Ces différentes réalisations ont contribué



non seulement à mieux conduire l'activité économique au sein du pôle et dans plusieurs autres localités mais aussi à améliorer les systèmes d'élevage par l'importation de 3 300 alevins de tilapia d'une nouvelle souche (brésilienne). Dans le cadre de la promotion de l'activité apicole, 457 ruches ont été placées avec une production moyenne annuelle de plus de cinq tonnes. Cette activité a fortement contribué au développement de l'activité dans la zone de concentration du pôle. La production végétale prédomine sur les autres en raison de la nature du pôle (agropole).

**Graphique n° 1: Production des campagnes sèche et humide par spéculation en 2020**



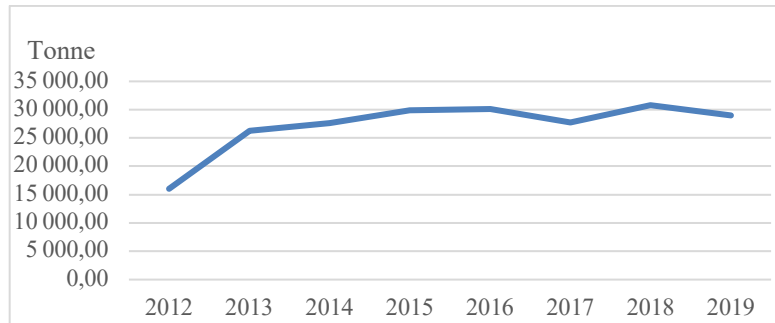
Source : S. SERE, N. KIENTEGA, 2022, à partir des données de Bagrépôle

Il ressort de ce graphique que le riz reste la principale spéculation produite sur la plaine avec un taux d'occupation de la production annuelle de 65% contre 35% pour l'ensemble des autres cultures du pôle. Il est suivi des cultures maraichères qui représentent 19% de la production annuelle. Le maïs quant à lui représente 9% de la production annuelle. Enfin, les cultures fruitières sont les moins représentées avec un volume de production annuelle de 7%.

Pour l'ensemble de la zone du pôle de croissance de Bagré la production des différents produits regroupés par rubrique se présente comme suit pour les céréales (riz, mil, maïs, fonio, sorgho blanc, sorgho rouge), les cultures de rente (coton, sésame, arachide, soja) et les cultures vivrières (igname, patate, niébé, voandzou).

Le graphique suivant montre l'évolution de l'ensemble de la production agricole de Bagré (zone de concentration du projet) sur la période 2012-2019.

**Graphique n° 2 : Évolution de la production agricole du pôle de Bagré de 2012 à 2020**



*Source : S. SERE, N. KIENTEGA, 2022, à partir des données de Bagrépole*

Ces graphiques justifient pourquoi l'industrialisation du pôle est pour le moment dominée par des unités de transformation du riz (rizeries). Il y a une offre conséquente en riz paddy, suffisante pour une activité de transformation. Le graphique qu'à partir de 2012 à 2019 on a une production croissante de riz au pôle de croissance de Bagré avec une production moyenne de 30 000 tonnes par an à partir de 2015.

Au Burkina Faso, le riz (principale spéculation du pôle Bagré) est devenu l'un des produits de grande consommation dont la production et la commercialisation requièrent une attention particulière. De nos jours, la consommation annuelle du riz au Burkina Faso dépasse largement les 200 000 tonnes et s'accroît à un rythme d'environ 5,6% par an. La consommation moyenne de riz par habitant est estimée à 50 kg/an/personne dans les grandes villes contre une moyenne nationale qui varie entre 10 et 15 kg/an/personne.

Actuellement, la production nationale contribue à couvrir environ 30% de la demande nationale en riz contre 70% d'importation. Les rendements moyens annuels sur les périmètres aménagés en paysannat sont passés de 3 tonnes en 2012 à 4 tonnes en moyenne à l'hectare par campagne en 2020. Il faut noter également que la mise en œuvre du projet pôle de croissance de

Bagré a aussi contribué significativement à l'augmentation de la production agricole grâce à l'amélioration de la productivité par les aménagements hydro-agricoles existants, l'accès des producteurs aux intrants agricoles, le renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur agricole et l'accès au financement.

Cela a permis de diversifier la production et d'augmenter les rendements et la production de riz sur le périmètre aménagé en moyenne de 30 000 tonnes en par an ; toute chose permettant de dire que le PCB contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.

### ***3.3. Types d'industries agroalimentaires***

Au regard de la production du pôle de croissance de Bagré, des industries de transformation alimentaire s'installent pour assurer la transmission de la chaîne de valeur à Bagré. Ces industries agroalimentaires sont la plupart des unités de décorticage de riz différenciées par leur taille. Ces unités assurent l'industrialisation agricole au pôle de croissance de Bagré. Avant de présenter les différentes unités de transformation du pôle de croissance de Bagré, nous faisons un aperçu sur l'industrie agroalimentaire au Burkina Faso.

Le secteur industriel burkinabè est toujours embryonnaire avec des branches d'activités industrielles naissantes surtout pour les activités manufacturières. Le Ministère du commerce, à travers la Direction Générale du Développement Industriel (DGDI) est chargé de promouvoir le développement industriel et la transformation locale des matières premières locales. Avec les 728 unités industrielles répertoriées dans les 13 régions du Burkina Faso en 2018, il ressort que 118 sont non fonctionnelles soit 16,2%. Les industries alimentaires (agroalimentaire, boisson et tabac) occupent 70% du total des industries.

Les unités de transformation agroalimentaire sont essentiellement constituées de brasseries, d'usines de production de pâtes alimentaires, d'huileries, de savonneries, de fabriques d'alcool, d'unités de transformation mécaniques et métalliques, de fabriques de cuirs, d'abattoirs, etc. Elles sont la plupart concentrées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de sorte que le reste du pays n'en

n'est pas pourvu. L'économie est dominée par de petites unités de production à faible intensité technologique.

On constate un faible engouement dans la création d'entreprises manufacturières (le taux de création de nouvelles entreprises industrielles est passé de 12% en 2012 à 2% en 2016)<sup>9</sup> comparé à celles dans le commerce général et les services divers et cela s'expliquerait principalement par le climat des affaires peu propice et caractérisé par des niveaux élevés de fiscalité, l'inaccessibilité à la technologie adaptée et la faible disponibilité du crédit. Cette situation est renforcée par l'insuffisance d'infrastructures de soutien à l'industrialisation. Le Burkina Faso a un tissu industriel très peu diversifié orienté sur quelques principaux produits bruts qui assurent leurs recettes commerciales avec des offres similaires.

La contribution au PIB des industries manufacturières est passée de près de 14,6% du PIB en 1991 à 6,5% en 2012, tandis que la part des industries extractives dans le PIB est passée de 1,5% à 9,2% sur la même période<sup>10</sup> témoignant de l'importance grandissante de cette industrie au détriment de la manufacture. Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour positionner le secteur industriel comme un moteur de la transformation structurelle de l'économie nationale, des contraintes persistent et impactent le développement du secteur.

L'approche de développement intégré qui caractérise un pôle de croissance de Bagré se traduit par l'articulation des secteurs économiques en particulier la connexion du secteur agricole au secteur industriel. Dans la zone du pôle de Bagré, l'industrie manufacturière se développe avec une prépondérance de l'agro-alimentaire. L'industrie agroalimentaire à Bagré est caractérisée par une multiplicité d'unités de transformation du riz paddy en riz blanc ou étuvé. Ces unités sont diversifiées selon le domaine d'activité. Le nombre d'unités de transformation de riz paddy (rizeries) installées dans la zone de concentration du pôle de Bagré est passé de 05 en 2011 à plus d'une vingtaine en 2020.

Ces unités comprennent cinq (05) unités semi-industrielles qui ont une grande capacité de décorticage. On dénombre environ vingt-

---

<sup>9</sup> Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) 2019-2023

<sup>10</sup> SNI 2019-2023

trois<sup>11</sup> (23) unités de transformation de riz fonctionnelles et une (01) en cours d'installation dans la zone de concentration du projet et plus d'une quarantaine pour l'ensemble de la zone. Il faut noter aussi la présence d'une (01) unité de transformation basée à Manga menant des opérations d'achat de riz paddy dans la zone de Bagré. En plus des unités de transformation rizicole, il existe des unités de transformation d'autres produits locaux situés dans la zone de concentration. On peut citer entre autres : une unité de transformation de la tomate à Boussouma, une unité de transformation du manioc en attiéké, tapioka, gari à Bittou, une autre unité de transformation du moringa à Garango et une unité de transformation de l'arachide en pâte d'arachide à Oumnoghin. Une usine de production du lait serait installée mais pour le moment n'est pas fonctionnelle.

Au-delà de la transformation des produits agricoles, d'autres petites industries manufacturières ont émergé, entre autres, une unité pilote de pisciculture privée et des unités de transformation d'aliments pour volaille soutenue par la Compétition des Plans d'Affaires (COPA). Au niveau du gouvernement, des mesures ont été prises pour encourager l'industrialisation du pôle de croissance de Bagré. C'est dans ce sens qu'une loi a été votée pour attirer les investisseurs vers le pôle, il s'agit de la loi N°021/2013/AN du 23 mai 2013 portant sur les mesures incitatives en faveur de l'industrialisation du pôle de Bagré.

Si l'industrialisation à Bagré est marquée par des rizeries, cela s'explique par la production massive de riz paddy qui occupe en moyenne 65% de la production agricole du pôle. Les unités de transformation de riz sont de deux sortes, il y a celles qui transforment le riz paddy en riz blanc uniquement qui sont les plus nombreuses et celles qui en transforment en riz étuvé et blanc. Pour les unités de décorticage du riz blanc, ce projet de rizerie a pour objet de mettre en place tout le processus, étape par étape, pour obtenir un riz blanc de qualité à partir de paddy. Ce projet est réalisé soit par les riziculteurs, soit par des entrepreneurs souhaitant se lancer dans la transformation du riz paddy en riz blanc. Les 05 unités semi-

---

<sup>11</sup> Rapport introductif, CNPPC 2021, session ordinaire.

industrielles les plus importantes en termes de capacité de décorticage sont :

UDIRBA PLUS : c'est la plus grande unité de décorticage du riz du pôle de croissance de Bagré, installée en 2011. Dotée de machines ultra-modernes en 2015, d'une capacité de 6 tonnes par heure, l'unité industrielle a une capacité de production estimée à 60 tonnes par jour ;

GRENIER DU FASO : cette unité de transformation est implantée depuis 2008 dans la zone du projet pôle de croissance de Bagré. Elle a une capacité de transformation d'environ 50t/jour ;

STRACOPA : une autre unité de transformation d'une grande envergure installée à Bagré avec une capacité de transformation de 40 tonnes par jour ;

RIZERIE SOGEM : cette rizerie est représentée à Bagré par trois unités de transformation, installée en 2019, elle évolue avec une capacité de transformation d'environ 15 tonnes de riz par jour ;

KOKUMA : c'est une unité industrielle de transformation du riz paddy en blanc entier, riz brisure et son de riz. Créée en 2014 elle se positionne parmi les meilleures unités de transformation du riz paddy de la plaine de Bagré. Avec une capacité de transformation moyenne de 20 tonnes par jour, l'entreprise s'approvisionne en riz paddy auprès des groupements de producteurs.

En plus de ces cinq grandes unités, il y a l'Union Connanet des Etuveuses du Riz de Bagré (UCERB) avec une capacité d'étuvage d'environ 1000 tonnes par an qui, en plus de l'étuvage, fait aussi le décorticage en riz blanc. Depuis 2010, elle assure la transformation du riz paddy en riz étuvé et aussi en riz blanc vu que la demande est de plus en plus croissante pour le riz blanc.

D'autres unités de transformation font partie de l'Union des Transformateurs du Riz de Bagré (UTRB). L'illustration d'unités de transformation est faite par la planche photographique n°2.

***Planche photographique n° 2 : Illustration de quelques unités de transformation de riz à Bagré***



*Source : S. SERE, N. KIENTEGA, 2022*

À l'issue de l'analyse des résultats, quelle discussions pouvons-nous en faire en lien avec des travaux similaires ?

#### **4. Discussion**

L'objectif premier du pôle de croissance de Bagré est de contribuer à l'accroissement de la production agricole, de la création d'emplois. De nos résultats, il ressort que l'aménagement hydro-agricole du barrage de Bagré a des effets positifs sur le plan alimentaire. Les mêmes résultats ont été obtenus par C. F. Sawadogo, (2018, p. 48).

Dans ses résultats fait comprendre que le barrage à contribuer au développement et la diversification des activités agricoles (riziculture et polyculture). Cela a permis à la population de mener une activité agricole pendant la saison sèche qui est le plus souvent une période d'oisiveté en milieu rural.

Cette situation constitue un véritable moyen d'atteinte de sécurité alimentaire. En effet, l'aménagement hydro-agricole va jouer un grand rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, la qualité et la diversification de l'alimentation du ménage. La large production du riz, du maïs, des légumes grâce à l'aménagement, réduira le risque de vulnérabilité alimentaire des ménages car elle constitue un atout pour les chefs de ménages dans la satisfaction des besoins alimentaires de leur famille.

Il va plus loin en disant que la riziculture favorise la promotion d'activités productives telle que l'étuvage du riz. Ceux-ci permettront également de développer des opportunités d'emploi pour les jeunes,

tout en réduisant ainsi l'exode rural d'où le rôle de fixateur de bras valides dans la zone.

En outre, le cadre de vie des ménages a connu une amélioration considérable de par l'attribution de parcelles loties aux personnes dont les habitats ont été affectés par la réalisation du projet d'aménagement du barrage de Bagré. En effet, 263 ménages ont bénéficié de parcelles loties sur les sites de réinstallation. Des résultats contraires ont été trouvés dans les résultats de A. Tapsoba (2020, p. 180). De ces résultats il montre que la mise en place de l'irrigation a permis certes d'améliorer la sécurité alimentaire pour l'ensemble des ménages du périmètre, même si celle-ci reste fragile pour les plus pauvres qui sont à la limite de la norme de consommation. Car l'incapacité pour certains ménages à s'autofinancer pour les charges en riziculture irriguée (insécurité économique) pourrait compromettre leur production, et impacter leur sécurité alimentaire. Pour lui les créations d'emplois notamment non agricoles sont très limitées, ce qui explique également la contribution marginale à la réduction de la pauvreté.

Les ménages de la zone évoluent dans deux systèmes aux contextes de vulnérabilité différents : Le système pluvial et le système irrigué. Ces mêmes aléas ou risques (sécheresse, inondation) touchant l'agriculture pluviale et l'élevage touchent aussi les ménages du système irrigué dans leur production (élevage, maraichage et riziculture) qui sont en plus, confrontés à d'autres aléas et risques qui sont de types climatiques (irrégularité des pluies), naturels (sécheresse) et économiques (la baisse des prix sur le marché). J. Sawadogo (2014, p. 48), va plus loin en disant dans ses résultats que le pôle de croissance de Bagré sera impuissant à solutionner les problèmes socio-économiques de l'ensemble du territoire burkinabé. Car, la pression démographique dans la zone risque de conduire à une altération des zones humides, des berges du lac et des sanctuaires de faune, ainsi qu'une forte demande en produits ligneux avec comme corollaire la détérioration progressive de l'environnement.

Il est ressorti de nos résultats que l'aménagement du barrage de Bagré a favorisé la perte d'infrastructures à usage d'habitation et annexes (puits, cuisine, hangar, fosses fumières), la forte dégradation des ressources (la flore et la faune et les terres) lié au surpeuplement de la population en aval du lac qui dégrade ces ressources, le fort



développement des maladies liées à l'eau tel que la maladie du sommeil, la diarrhée, l'éléphantiasis, la destruction des champs et les berges du lac lié à la dispersion des troupeaux d'hippopotames.

Des résultats similaires ont été trouvés par Bagrepôle (2015, p. 6-23). Dans ces résultats il mentionne que 230 ménages perdront définitivement leurs habitations dans le cadre des aménagements prévus par le projet, annexes (puits, cuisine, hangar, fosses fumières, etc.), pertes de terres agricoles pour les pertes de cultures agricoles. Il mentionne aussi que des infrastructures sociocommunautaires ont été impactées négativement. C'est-à-dire les biens culturels qui jouent un rôle très important dans les sociétés de la zone. Alors qu'ils n'ont pas mentionné lors des enquêtes sur le terrain avant la réalisation du site par les équipes en charge sur les lieux de rites coutumiers et des sites sacrés ainsi que des tombes dans l'emprise du projet. Selon le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2009, p 15), la réalisation du barrage va contribuer à la prolifération ou au développement des maladies liées à l'eau, la dispersion des troupeaux d'hippopotames ce qui va perturber l'écosystème du milieu naturel, ce qui entraîne la destruction des champs et les berges du lac.

Ces mêmes difficultés ont été invoquées dans le rapport du premier ministre 2011 notamment sur les pertes de terres pour les agriculteurs, de zone de pâturage pour les éleveurs d'infrastructures de logement, socio-économique. R. Guengané, en 2011 soulevant les difficultés d'imposition du riz local sur le marché face à la concurrence du riz asiatique qui s'explique par la mauvaise qualité du riz du au problème d'étuvage. Il déplore cette situation qui handicape la production des producteurs. Et de plus il mentionne l'ignorance de la population sur les qualités nutritives comme raison de la non commercialisation du riz local mais aussi de la faible production des producteurs en raison de l'absence de marché.

## **Conclusion**

Aux termes de notre étude, il ressort que le pôle de croissance de Bagré constitue un lieu d'attraction. En somme, il est à constater que le pôle de croissance de Bagré a été un axe de croissance de la production et du développement de l'économie. Il constitue de nos

jours une stratégie de développement plus ou moins maîtrisée et adapté pour le maintien de l'autosuffisance alimentaire à long terme. Il a un effet, positif sur la dynamique associative, coopérative et entrepreneuriale avec un effort d'organisation grandissant des acteurs économiques.

L'aménagement du barrage a suscité des espoirs avec l'augmentation de la production de toutes les spéculations. L'intérêt que porte population pour la consommation notamment sur les prix avec la concurrence qui inonde le marché et se trouve vendu à faible coût. Cependant, réalisation du pôle de croissance de Bagré a augmenté la production agricole de 55% sur la période 2012-2019 et de 86,18% sur la période 2019-2020 favorisant ainsi la création d'activités économiques dans la zone du projet. Il s'est ensuivi un développement des activités de transformation à travers la création d'industrie agroalimentaires.

### **Bibliographie**

ANTOINE Bailly, 1971, « La théorie de la base économique, son histoire, son utilisation », *Revue Géographique de l'Est*, tome 11, n°3-4, Méthodes d'approche de l'analyse régionale, p. 299-317.

Bagrepôle, 2015, *Résumé du plan d'action de réinstallation (par) titre du projet : Projet D'appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB)*.

Bagrepôle, 2016, *Rapport final du Premier ministre, novembre 2016. Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) : financement additionnel. Cadre de politique de réinstallation des populations*.

DESTANNE DE BERNIS Gérard, 1966, « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », *Économie appliquée*, Vol. 19. 3/4, Paris, p. 415-473.

GUENGANE Rigobert, 2011, *Déterminants de l'amélioration de l'étuvage du riz à Bagré au Burkina Faso. Centre agricole polyvalent de Matourkou Bobo-Dioulasso, CAP de Matourkou*, Bobo-Dioulasso.

HIRSCHMAN Albert, 1960, "The Sociological Nature of Economics: The Problems of Integration", dans *The Social Sciences*", vol. 13, p. 1-43.

HUGON Philippe, 2003, « Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement », *Mondes en développement* n°124, p. 9-31.

HUBERT Béguin, 1963, « Aspects géographiques de la polarisation », *Tiers-Monde*, tome 4, n°16, p. 559-608.

ILBOUDO Ernest, 2011, *Théorie de l'économie des territoires : liens entre pôles de croissance et développement régional et quels apports pour le Burkina Faso ?*

KOBIANE Nicolas, 2016, « Pôles de croissance et dynamiques territoriales : enjeux et perspectives pour un développement durable en Afrique », <https://burkina24.com/2016/01/28/poles-de-croissance-au-burkina-des-geographes-apportent-leur-regard-sur-le-concept/> .

KRUGMAN Paul, 1991, *Nouvelle économie géographique*, (pays, éditeur).

LOREK Maria, 2015 : *Des pôles de croissance vers des systèmes d'innovation territorialisés dans une « nouvelle » économie de marché : le cas de gdansk (Pologne)*, p. 35-61.

MARSHALL Alfred, 1906, *Économies d'échelles et échanges internationaux*.

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, 2009, *Barrage de bagre*.

PERROUX François, 1961, *L'économie du XXe siècle*, Paris, PUF.

PERROUX François, 1955, Note sur la notion de "pôle de croissance", *Économie appliquée*, t. 8 n°1-2, Janvier-Juin, p. 307-320.

POIRINE Bernard, 2015, *Monde en développement*, n°172, p. 109-130.

RAPHAEL Brun, 1987, « Région croissance et développement : Revue de géographie de Lyon », *Évolution du tertiaire supérieur et structuration de l'espace*, vol. 62, n°1, p. 49-63.

RICARDO David, 1992, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, traduction de l'édition anglaise de 1821, sous la direction de François-Régis Mahieu, Paris, Flammarion.

SAWADOGO Jérôme, 2018, *Effets socio-économiques du processus de réalisation d'une innovation : cas de l'aménagement hydro-agricole de 2582 ha en rive gauche du fleuve Nakambé*, Mémoire de Master, Université Ouaga 1 Professeur Joseph KI-ZERBO.

SAWADOGO Tinwëndé Clémentine Fidélia, 2018, *Effets socio-économiques du processus de réalisation d'une innovation : cas de l'aménagement hydro-agricole de 2582 ha en rive gauche du fleuve Nakambé*, Mémoire de Master, Université de Ouagadougou.

Revue LES TISSONS, Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la  
Société (RISHS) – Numéro spécial 2, janvier, 2024  
p-ISSN : 2756-7532 ; e-ISSN : 2756-7524

SOMBART Werner, 1916, « La théorie de la base » dans *Revue d'économie politique*, Vol. 49, No4.

TAPSOBA Abdoulaye, 2020, *Pauvreté, insécurité alimentaire et vulnérabilité des ménages agricoles dans un système d'irrigation à grande échelle : Le cas du périmètre irrigué de Bagré au Burkina Faso*, Thèse de Doctorat, préparée à l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech).